

ARRETE TEMPORAIRE



278/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : Route Barrée – Grue – Zoo de Beauval
Réglementation de circulation et du stationnement

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu la demande du **Zoo Parc de Beauval** en date du 7 octobre 2025 représenté par M. Daniel Lecoffre,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur plusieurs routes communales, afin de permettre des travaux nécessitant la présence d'une grue,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre des travaux pour le compte du Zoo Parc de Beauval nécessitant la présence d'une grue.

Les routes citées ci-dessous seront interdites à la circulation de 8 h30 à 17h00.

- **Route de la Bachaudière interdite le mardi 9 décembre 2025**
- **Route de la Caillette interdite le mercredi 10 décembre 2025**
- **Route de la Bachaudière interdite le jeudi 11 décembre 2025**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur.

- **Route barrée**
- **Déviation**
- **Maintien des accès aux différentes propriétés.**

Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

ARTICLE 3 : Dans la mesure où l'état des travaux le permettra, la circulation pourra être rétabli sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux de SAINT-AIGNAN
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Le Responsable du Service Communication de la Mairie de SAINT-AIGNAN
- M. Daniel Lecoffre

Fait à Saint-Aignan, le 20 octobre 2025

Le Maire :



Eric CARNAT